Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU SALVADOR

(mise à jour : 10/06/2014)

DEMANDE DE VISA DE COURT SÉJOUR
ESPACE SCHENGEN

- **Le dossier doit comporter deux jeux de documents** : un jeu d'originaux (qui vous sera rendu) et un autre jeu contenant uniquement les photocopies. Si vous ne détenez pas l'original d'un document, présentez une photocopie dans chaque jeu en justifiant, sur une page séparée, pour quelle raison vous ne pouvez pas présenter l'original ;
- **Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa**
- La **comparution personnelle** est obligatoire lors du dépôt du dossier **et** du retrait du visa.
- **La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa**. En outre, des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourraient être demandés.
- **Ne jamais acheter de billet d'avion avant la délivrance du visa**

		La présente liste sur laquelle vous aurez coché la présence de chaque document et de chaque photocopie que vous présentez
	1.	2 **formulaires** de demande de visa de court séjour dûment remplis et signés
	2.	2 **photographies** format 3.5 x 4.5 cm récentes en couleur sur fond clair uni (fond coloré non admis).
	3.	**Passeport** (ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour prévu en France) + PHOTOCOPIE des pages principales (autorité émettrice + identité du titulaire)
	4.	ORIGINAL + PHOTOCOPIE : **Preuve de résidence au Salvador/Belize**
	5.	ORIGINAL + PHOTOCOPIE : **Justificatifs de la situation professionnelle** (contrat de travail, bulletin de paye…).
	6.	ORIGINAL + PHOTOCOPIE : **Conditions du séjour en France:** - **Court Séjour privé ou familial**: Attestation d'accueil signée par la personne responsable du logement en France. L'attestation d'accueil est un document officiel à solliciter à la mairie du lieux de résidence en France (**Attention**: l'attestation d'accueil doit être validée et signée par l'Ambassade de France). - **Séjour touristique**: réservation d'hôtel ou tour operator etc: En l'absence de réservation d'hôtel, le voyageur devra justifier de moyens d'existence à hauteur de 120 euros par jour - **Séjour professionnel**: justificatif de l'employeur, invitation de l'organisme français etc.
	7.	ORIGINAL + PHOTOCOPIE : **Justificatif de moyens d'existence** suffisants pour la durée du séjour : espèces, chèques, carte de crédit internationale (accompagnés de relevés bancaires récents).
	8.	ORIGINAL + PHOTOCOPIE : **Assurance-voyage Hospitalière et de rapatriement** a. Cette assurance peut être achetée par le biais d'un organisme habilité et doit couvrir: - les éventuels frais de rapatriement pour raisons médicales - les éventuels frais médicaux d'urgence et/ou d'hospitalisation d'urgence. b. Peut être achetée au Salvador/ Belize ou dans un autre pays. Peut également être achetée en France, par vous ou par la personne vous hébergeant. c. L'assurance doit être valable: - Dans la totalité des pays de l'espace Schengen - Pour la durée du séjour d. La couverture minimum de **30.000,00 euros**
	9.	ORIGINAL + PHOTOCOPIE : Garantie de retour (justificatifs de réservation de billets d'avion).

Site Internet de l'Ambassade de France au Salvador :www.ambafrance-sv.org
Obtention d'un rendez-vous : tél. : (503) 25 21 90 24

Je certifie avoir reçu une copie de ce document. Fait à San Salvador, le
NOM : **PRENOM :** ***Signature :***